



Genève, le 4 février 2009

Aux représentant-e-s
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

L'administration cantonale s'engage concrètement en faveur de l'environnement !

Le Conseil d'Etat a décidé de franchir un pas supplémentaire en direction du développement durable régional en adoptant un *système de management environnemental (SME)* pour son administration. Cette approche consiste à passer au crible tous les impacts, directs ou indirects, des activités de l'Etat sur l'environnement afin d'en réduire les nuisances. Un *Bilan carbone*, qui mesure toutes les émissions de gaz à effet de serre issues de l'administration, sera également effectué. Ce dernier fera d'une pierre deux coups : il permettra non seulement d'identifier les potentiels de réduction de CO₂, conformément aux engagements internationaux pris par la Suisse, mais apportera aussi un outil de mesure assurant le suivi chiffré des résultats du SME genevois.

L'administration genevoise parmi les pionniers de la gestion écologique

Un système de management environnemental (SME) est une méthode de gestion. Celle-ci consiste à identifier les impacts occasionnés à l'environnement par les activités d'un organisme avec l'objectif de les minimiser. Cette démarche continue, qui implique une analyse approfondie de tous les processus de travail, a été développée en premier lieu pour les entreprises. Quelques collectivités publiques, comme la Confédération ou certaines communes, se sont aussi engagées dans cette voie qui privilégie l'efficacité.

Le canton de Genève rejoint aujourd'hui cette liste des pionniers de la gestion écologique. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un SME spécifique à son administration. Confié à la direction générale de l'environnement du département du territoire, le SME traitera les thématiques de la gestion des ressources et des déchets, de l'utilisation de l'énergie, et de l'eau dans les bâtiments de l'Etat, de la mobilité ainsi que de la santé et sécurité des collaborateurs. Ces derniers auront par ailleurs un rôle important à jouer, car le succès de cette démarche interne repose notamment sur leur implication.

Bilan carbone : une contribution aux enjeux planétaires et un outil de suivi performant

Compte tenu de la taille de l'administration genevoise et de ses nombreuses sous-traitances assurées par des entreprises privées locales, le potentiel d'amélioration pour l'environnement régional est considérable. L'ampleur de ce défi nécessite toutefois des indicateurs de performance permettant d'assurer avec précision le suivi des progrès. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat a souhaité, conformément à une proposition de la Commission

des finances du Grand Conseil, qu'un Bilan carbone soit également mis en œuvre pour accompagner le SME. Un Bilan carbone est un inventaire systématique des émissions de gaz à effet de serre; il sera réalisé pour toutes les activités propres à l'administration cantonale. Cette tâche considérable sera assurée par deux experts pendant une période de 3 ans. Elle permettra non seulement d'identifier au sein de l'Etat de Genève les potentiels d'optimisation susceptibles de réduire les émissions de CO2 et autres gaz perturbateurs de notre climat - conformément aux engagements internationaux pris par la Suisse - mais aussi de fournir une méthode de mesure globale des résultats du SME. En effet, il est possible d'exprimer la plupart des indicateurs de ce dernier sous la forme *d'unités équivalentes de gaz à effet de serre*. Ces chiffres viendront alimenter le tableau de bord des performances, indispensable au suivi efficace du SME.

Le canton de Genève, qui a déjà à son actif des réalisations pionnières en matière de protection de l'environnement (voir encadré) se voit ainsi doté de deux outils supplémentaires qui lui permettront de poursuivre ses actions exemplaires dans ce domaine.

Pour en savoir plus : www.ge.ch/sme

Pour tout complément d'information :

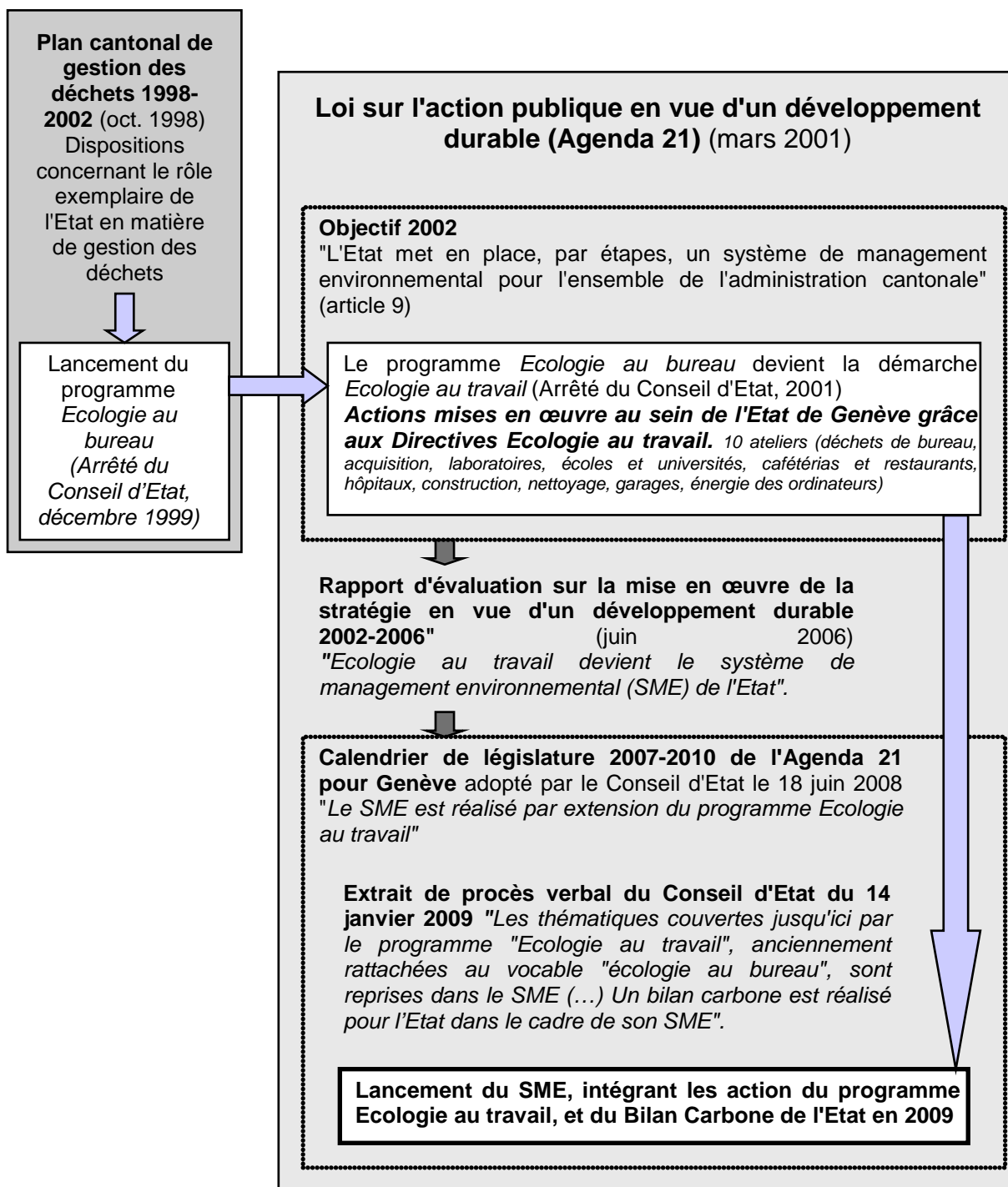
M. Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement, DT, ☎ 022 388 80 01.

Ecologie au travail : la preuve par l'exemple

Dès 2001, l'Etat de Genève s'est engagé concrètement en faveur de la protection de l'environnement avec le lancement du programme Ecologie au travail. Ciblant essentiellement la gestion des déchets et les acquisitions, cette démarche exemplaire, adoptant déjà certains principes du SME, a pu démontrer que les efforts d'une administration cantonale pour minimiser ses impacts environnementaux pouvaient être probants. En effet, le programme Ecologie au travail peut se targuer de résultats à la fois simples et spectaculaires. Ainsi, l'administration a généralisé l'usage du papier recyclé et récupère le papier de façon systématique : cette action à elle seule permet d'épargner annuellement plus de 12'000 arbres ! Les impacts sur l'environnement ont aussi été minimisés dans le domaine des déchets de laboratoires - potentiellement les plus dangereux. Le parc immobilier, de par son importance : 250 bâtiments - a également été l'une des priorités de la démarche Ecologie au travail, notamment en optimisant l'entretien et en proscrivant les matériaux dangereux des nouvelles constructions.

Les actions entreprises dans le cadre du programme Ecologie au travail se poursuivront et ses ressources seront intégrées à la nouvelle structure du SME. Ce dernier pourra ainsi bénéficier directement de l'expérience acquise par son prédécesseur en matière de gestion de projets environnementaux au sein d'une administration.

Les différentes étapes et les bases légales qui ont permis la mise en œuvre du SME de l'Etat de Genève



Les actions du programme *Ecologie au travail*

Directives	Adoption	Objectifs	Quelques résultats marquants
Le papier recyclé	04.avr.01	Utiliser du papier recyclé	Part du papier recyclé passé de 5 à 99 % dès 2001. Economies culminant à 500'000 F annuel en 2006.
		Favoriser l'option recto/verso sur les imprimantes	Réduction de la consommation de papier de 22% entre 2004 et 2007
Les déchets de bureau	31.oct.01	Recycler du papier	671 tonnes de papier recyclé en 2007- soit 12700 arbres abattus en moins chaque année.
		Récupérer les piles, tubes, toners, matériel électrique et électronique	2.8 tonnes de piles et 5 tonnes d'ampoules et tubes fluorescents recyclés par an.
Les déchets de chantier	12.juin.02	Augmenter le taux de recyclage	Les déchets les plus volumineux de l'Etat - des milliers de tonnes, soit de quoi recouvrir la Plaine de Plainpalais sur plusieurs mètres chaque année ! - sont gérés de façon optimisée.
		Inventorier des déchets spéciaux	
Les déchets de laboratoire	22.oct.03	Harmoniser les pratiques	Gestion sécurisée des déchets potentiellement les plus toxiques des 500 laboratoires de l'Etat, de l'Université et des HUG.
		Atteindre une élimination conforme des déchets	
Nettoyage et entretien écologiques des bâtiments	08.sept.04	Utiliser des produits écologiques	Interdiction complète des détergents biocides; la majorité des produits retenus sont entièrement biodégradables et tous les emballages sont récupérés.
		Récupérer & valoriser les déchets	
Choix des matériaux de construction	21 juin 2006	Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement pour les nouvelles constructions	Plusieurs centaines de matériaux potentiellement toxiques exclus des constructions.
Consommation rationnelle d'électricité par les ordinateurs de l'administration	10.mars.08	Privilégier les ordinateurs respectueux de l'environnement	Potentiel d'économie de 140'000 F annuel grâce à une gestion rationnelle de l'énergie.
		Installer un paramétrage des postes de travail plus économe	
<i>Eco-droits</i>	<i>En cours d'élaboration</i>	<i>Faciliter le recyclage des déchets dans les établissements scolaires</i>	
		<i>Favoriser un comportement des élèves compatible avec le développement durable.</i>	
<i>Garages</i>	<i>En cours d'élaboration</i>	<i>Atteindre un taux de valorisation des déchets ordinaires de 80%</i>	
<i>Restaurants, cafétérias et locaux de pause</i>	<i>En cours d'élaboration</i>	<i>Collecter les déchets dans les cafétérias et augmenter le taux de recyclage de plus de 50 %</i>	
		<i>Récupérer le PET dans les locaux de pause</i>	
<i>Elimination des déchets d'hôpitaux</i>	<i>En cours d'élaboration</i>	<i>Augmenter le taux de recyclage</i>	

Un SME qu'est-ce c'est ?

Un système de management environnemental (SME) est une approche de gestion qui vise, pour une entité, à prendre en compte l'impact écologique de ses activités afin de le réduire. En d'autres termes, un SME appréhende, au sein d'un organisme, l'organisation des responsabilités, des pratiques et des ressources afin d'atteindre ses objectifs environnementaux.

Définition

Un cadre formel est donné au SME en 1996 par l'Organisation Internationale de normalisation (ISO) avec la série des normes 14000. La norme 14050 définit le SME de la façon suivante : "Composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale."

Un SME est un processus d'amélioration continue : les objectifs fixés sont mis en œuvre et évalués afin d'être revus pour un nouveau cycle. Contrairement à une approche privilégiant des actions ponctuelles, le SME vise une approche globale et transversale afin d'appliquer des méthodes centralisées et cohérentes pour l'ensemble des activités d'un organisme. Il aborde ainsi les domaines :

- des déchets,
- des ressources,
- de la mobilité,
- de l'énergie,
- de l'eau.

Les principes du SME ont été dans un premier temps développés pour les entreprises notamment dans une perspective de responsabilité écologique ou de certifications. Ces méthodes sont toutefois parfaitement applicables à une administration. En effet, elles permettent de promouvoir une meilleure gestion des procédures de travail et peuvent ainsi entraîner un gain d'efficacité. En termes économiques, l'adoption d'un SME n'a pas de conséquences prédéterminées : certaines mesures d'adaptation ou de contrôle peuvent entraîner un coût supplémentaire. Toutefois, une utilisation plus rationnelle des ressources, par exemple en termes d'économie d'énergie ou de matières premières, peut être aussi avantageuse écologiquement que financièrement. De plus, une meilleure transparence permet de réduire les risques et ainsi des impacts qui peuvent être à terme très coûteux.

Le SME de l'Etat de Genève

Le SME de l'Etat de Genève, prend en compte les différentes thématiques environnementales mentionnées ci-dessus, elles sont complétées par un élément supplémentaire : la santé et la sécurité au travail. Pour mener à bien ce projet, une structure rattachée au département du territoire sera constituée dans les semaines à venir. En tout, cette petite entité de spécialistes comportera 3,8 postes de travail (équivalents plein temps). Deux personnes seront engagées pour une durée de trois ans, le temps de la mise en place du Bilan carbone, pour prêter main forte aux trois collaborateurs qui gèrent déjà actuellement le programme *Ecologie au travail*, prédécesseur du SME existant depuis 2001.

Pour en savoir plus : www.ge.ch/sme

Un Bilan carbone, qu'est-ce c'est ?

Les gaz à effet de serre (GES) ont récemment acquis une notoriété à la mesure de la menace qu'ils représentent pour la planète. En effet, ces derniers sont à l'origine des changements climatiques qui constituent aujourd'hui l'un des principaux enjeux environnementaux. Pour limiter ces effets, de nombreux états, dont la Suisse, se sont engagés à limiter leurs émissions de GES. Afin que ces intentions puissent être concrétisées, des outils ont été développés par des experts, à l'exemple du Bilan carbone. Ce dernier vise à procéder à une évaluation complète des émissions de GES induites par les activités d'une entité, que ce soit une entreprise, une collectivité publique ou territoriale. Il permet ainsi d'identifier les potentiels de réduction et d'agir sur eux. Les GES sont au nombre de 6, dont le principal est le CO₂ ou dioxyde de carboneⁱ - d'où la terminologie de "Bilan carbone".

Une méthode rigoureuse

Procéder à un recensement exhaustif des émissions de GES nécessite une méthode rigoureuse. A titre d'exemple, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie française (ADEME) a élaboré une approche qui constitue une référence. Cette dernière est particulièrement adaptée aux collectivités. Elle prend ainsi en compte toutes les sources de GES, comme le chauffage et la climatisation des bâtiments, la fabrication des achats utilisés par les administrations (papier, informatique,...) et à leur transport, les déplacements des collaborateurs dans leurs trajets domicile-travail ou professionnels, etc. Concrètement, les données d'activité (distances parcourues, quantités de matières et d'énergies consommées,...) sont saisies afin de quantifier des émissions poste par poste (fabrication, transport, chauffage,...) selon des facteurs de conversion connus.

Outre le fait de constituer un instrument contribuant à la lutte contre les changements climatiques, un Bilan carbone est également un outil de suivi des impacts environnementaux au sens plus large. En effet, chaque activité génère des GES, que ce soit directement ou indirectement. Il est donc possible d'exprimer les nuisances environnementales en équivalent d'émissions de GES. Ces derniers peuvent donc être retenus comme unités de mesure pour quantifier les objectifs et les résultats de différentes actions entreprises dans ce domaine. Ils permettent ainsi des comparaisons et des agglomérations de données pour une vision synthétique.

C'est pour exploiter pleinement ces deux avantages que le canton de Genève a voulu réaliser un Bilan carbone au moment où l'Etat de Genève met en place un SME ambitieux.

ⁱ Les autres gaz sont le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrofluorocarbones, les hydrocarbures perfluorés et l'hexafluorure de soufre.